

DÉPÔT DE RELÉGABLES

DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

N°
des tableaux

- I. — Mouvement d'entrées et de sorties pendant l'année 1936. — Population au 31 décembre 1936. (Page 272.)
- II. — Départs à destination de la Guyane. (Page 272.)
- III. — Répartition de la population au 31 décembre 1936 d'après les parts attribuées sur le produit du travail. (Page 273.)
- IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1936 sous le rapport de l'instruction des condamnés. (Page 273.)
- V. — Renseignements relatifs aux grâces, commutations de peines et récompenses. (Pages 274 et 275.)
- VI. — Renseignements sur l'état disciplinaire. (Pages 274 et 275.)
- VII. — Mouvement de l'infirmerie pendant l'année 1936. (Pages 274 et 275.)
- VIII. — Malades admis aux infirmeries, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé avant l'entrée dans la maison. (Pages 276 à 279.)
- IX. — Malades décédés dans les infirmeries, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, l'état de santé au moment de l'entrée. (Pages 280 à 283.)
- X. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides. (Page 284.)
- XI. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre de travailleurs au 31 décembre 1936. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail. (Page 285.)
- XII. — Accidents du travail pendant l'année 1936. (Page 286.)
- XIII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1936. (Page 287.)
- XIV. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1936. (Page 287.)
- XV. — Dépenses des condamnés sur leur pécule pendant l'année 1936. (Page 288.)
- XVI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie et de punition. (Page 289.)
- XVII. — Répartition de la population au 31 décembre 1936, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition (Page 289.)

DÉPÔT DE RELÉGABLES DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrées et de sorties pendant l'année 1936

— Population au 31 décembre 1936.

CATÉGORIES	Population au 31 décembre 1935.	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1936						Entrés venant d'une autre catégorie par commutation de peine	SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1936							Changés de catégorie par commutation de peine.	Population au 31 décembre 1936. Par catégorie.	Journées de détention.	Population moyenne.	Nombre de détenus que peut contenir l'établissement.		
		VENANT			Réintégrés				TRANSFÉRÉS													
		du lieu de condamnation.	des maisons centrales ou départementales	des établissements de la Guyane.	après extraction.	après évasion.	TOTAL		à la Guyane.	dans d'autres maisons centr. ou prisons départementales	dans des établissements hospitaliers.	ÉVADÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
Forçats.....	6	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	3	1	3	1.533				
Relégables.....	48	56	105	»	»	»	161	»	7	»	4	»	»	7	18	»	191	43.838				
Réclusionnaires...	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9			
TOTAUX....	54	56	105	»	»	»	161	1	9	»	5	»	»	7	21	1	194	45.380	124	363		
		161								21												

NOTES. — Toutes les catégories pénales figurent à ce tableau pour permettre d'indiquer clairement la nature des commutations. Sur les 194 restant au 31 décembre 1936, 187 étaient français et 7 étaient étrangers.

TABLEAU N° II. — Départs à destination de la Guyane.

DATES DES DÉPARTS	NOMS DES NAVIRES	CATÉGORIES	NOMBRE des individus reconnus par la commission médicale hors d'état d'être embarqués.		NOMBRE des individus embarqués.		
			Provisoirement.	Définitivement.	Travaux forcés	Relégation.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8
		Forçats.....					
		Relégables.....					

TABLEAU N° III. — Répartition de la population au 31 décembre 1936, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CATÉGORIES PÉNALES	CONDAMNÉS RECEVANT							TOTAUX	TOTAL GÉNÉRAL
	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7/10		
	2	3	4	5	6	7	8		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Forçats.....	»	»	2	»	»	»	1	3	194
Relégables.....	»	»	»	1	»	»	190	191	

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1936 sous le rapport de l'instruction.

ILLETTRÉS	ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT					TOTAL des détenus.	BIBLIOTHÈQUE	
	SACHANT LIRE	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT lire, écrire et calculer.	POSSÉDANT l'instruction primaire complète.	POSSÉDANT une instruction supérieure à l'enseigne- ment primaire.		NOMBRE de volumes existant dans la bibliothèque.	NOMBRE de mises en lecture.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
»	»	»	3	»	»	Forçats : 3	571	387
1	8	13	149	12	8	Relégables : 191		

TABLEAU N° V. — Renseignements relatifs aux

CATÉGORIES PÉNALES	REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE		
		des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en détention et emprisonne- ment.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Travaux forcés.....	2	»	1	»	1	»	»	»
Relégués.....	7	»	»	»	»	»	»	»

Nota. — La remise de la relégation faite à un relégué est comptée comme une remise totale de la peine.

TABLEAU N° VI. — Renseignements

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX pendant la détention					NATURE DES INFRACTIONS												
	MORT.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	VOIES DE FAIT												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Relégués.....	»	»	»	»	»	»	»	47	»	»	22	91	4	88	4	1	257	
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	»	»	47	»	»	22	91	4	88	4	1	257	
TOTAUX GÉNÉRAUX..	257																	

Nota. — Le quartier cellulaire comprend 21 cellules pouvant enfermer 111 détenus.

TABLEAU N° VII. Mouvement de

EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1935.	ENTRÉES EN 1936	TOTAL	SORTIES	
			TRANSFÉRÉS. dans des établissements hospitaliers.	GUÉRIS
1	2	3	4	5
18	53	71	1	48

Nota. — L'infirmerie comprend 3 salles et 3 cabanons pouvant normalement admettre 28 détenus.

grâces, commutations de peines et récompenses.

LA PEINE		TOTAL DES REMISES COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINES			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS
de cinq ans et plus.	TOTAL	sur la proposition de l'Adminis- tration.	sur demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	DIXIÈMES supplémen- taires.	VERSEMENTS permanents.	TOTAL	
10	11	12	13	14	15	16	17	18
»	»	3	»	3	»	»	»	
»	»	7	»	7	»	»	»	

sur l'état disciplinaire.

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				JOURNÉES DE CELLULE			JOURNÉES de privation alimentaire.	ÉVASIONS pendant l'année						
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Amendes.	Autres punitions.	Réprimandes.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL des colonnes 29 à 32.	Prévention, punition ou consignation.	Séquestration.		Observation et isolement.	Journées de salle de discipline	A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Evadés repris pendant l'année.	Evadés non repris.
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
236	»	1	»	»	3	»	8	248	41	28	19	16	104	3.128	»	»	»	»	»	»	»	»
236	»	1	»	»	3	»	8	248	41	28	19	16	104	3.128	»	»	»	»	»	»	»	»
248(*)								104				3.128										

9 détenus ont été renvoyés sans punition.

L'infirmerie, pendant l'année 1936.

PENDANT L'ANNÉE			EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1936	JOURNÉES D'INFIRMERIE
LIBÉRÉS	DÉCÉDÉS.	TOTAL		
6	7	8	9	10
4	7	60	11	5.421

NATURE DES MALADIES 1	NOMBRE des malades traités.			NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMBRE DES malades suivant			
	Restant au 31 décembre 1935. 2	Admis pendant l'année 1936. 3	TOTAL 4	Aiguë. 5	Chronique. 6	18 à 20 ans. 7	Plus de 20 à 25 ans. 8	Plus de 25 à 30 ans. 9	Plus de 30 à 40 ans. 10
Report.....	13	29	42	9	33	»	2	7	18
Pyrexies.....									
Flèvre typhoïde.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Flèvres diverses.....	2	9	11	3	8	»	1	3	4
Cachexies.....									
Anémie, débilité, gangrène.....	1	»	1	»	1	»	»	»	»
Cancers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies contagieuses.....									
Syphilis.....	»	3	3	»	3	»	»	»	1
Teigne, gale.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique.....									
Empoisonnement.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique.....									
Contusions, plaies, luxations.....	1	1	2	2	»	»	1	1	1
Hernies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Courbatures.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Epidémies.....									
Dysenterie.....	1	11	12	12	»	»	1	3	4
Diverses.....									
Suicides et tentatives.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Opérations chirurgicales.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies indéterminées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	18	53	71	26	45	»	4	14	28
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	71			71		71			

MALADES l'âge.	NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE DES MALADES suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.						
	Plus de 40 à 50 ans. 11	Plus de 50 à 60 ans. 12	Plus de 60 ans. 13	1 ^{er} trimestre. 14	2 ^e trimestre. 15	3 ^e trimestre. 16	4 ^e trimestre. 17	1 ^{re} année. 18	2 ^e année. 19	3 ^e année. 20	4 ^e année. 21	5 ^e année. 22	Après la 5 ^e année. 23	Existence de la maladie 24	Constitution faible. 25	Non état de santé. 26	
	13	2	»	24	7	7	4	30	6	4	1	1	»	42	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	3	»	»	1	3	5	2	8	3	»	»	»	»	4	4	3	
	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	2	»	»	2	1	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	3	1	»	4	3	5	1	8	2	1	1	»	»	2	4	6	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	22	3	»	31	15	19	6	52	11	5	2	1	»	53	9	9	
	71				71				71						71		

NATURE DES MALADIES	Nombre total des malades décédés.	NOMBRE des maladies suivant la forme.		NOMBRE DES suivant l'âge.				
		Aiguë.	Chronique.	16 à 20 ans.	Plus de 20 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report.....	7	>	7	>	2	4	>	1
Appareil sécrétoire.....		>	>	>	>	>	>	>
Pyrexies.....		>	>	>	>	>	>	>
		>	>	>	>	>	>	>
Cachexies.....		>	>	>	>	>	>	>
		>	>	>	>	>	>	>
Maladies contagieuses.....		>	>	>	>	>	>	>
		>	>	>	>	>	>	>
Maladies de cause toxique.....		>	>	>	>	>	>	>
		>	>	>	>	>	>	>
Maladies de cause mécanique.....		>	>	>	>	>	>	>
		>	>	>	>	>	>	>
Epidémies.....		>	>	>	>	>	>	>
		>	>	>	>	>	>	>
Suicides.....		>	>	>	>	>	>	>
Opérations chirurgicales.....		>	>	>	>	>	>	>
Maladies indéterminées.....		>	>	>	>	>	>	>
TOTAUX.....	7	>	7	>	2	4	>	1

Proportion pour 100 du total des décès par rapport au total....

MALADES.	NOMBRE DES MALADES suivant la saison.				NOMBRE DES MALADES suivant la durée de la captivité.						NOMBRE des malades suivant l'état de santé à l'entrée dans la maison.				
	Plus de 60 à 70 ans.	Au-dessus de 70 ans.	1 ^r trimestre.	2 ^e trimestre.	3 ^e trimestre.	4 ^e trimestre.	1 ^r année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	Après la 5 ^e année.	Existence de la maladie.	Constitution faible.	Bon état de santé.
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
>	>	2	2	1	2	1	6	>	>	>	>	>	5	>	2
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	2	2	1	2	1	6	>	>	>	>	>	5	>	2

de la population moyenne de l'établissement.. 0,11 %
des entrées à l'infirmerie..... 13,20 %

Dépôt de relégués de Saint-Martin-de-Ré.

TABLEAU N° X. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés, épileptiques et les suicidés.

CATÉGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1936.		CAS CONSTATÉS pendant l'année 1936.		TOTAL		SORTIES		RESTE au 31 décembre 1936.		NOMBRE DE SUICIDES						Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides et qui avaient antérieurement donné des signes d'aliénation mentale.						
	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non.	Épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques	Épileptiques non aliénés.	TENTÉS		ACCOMPLIS		par d'autres moyens	par chute.	au moyen d'instruments tranchants.	par suspension ou strangulation.	par d'autres moyens								
							aliénés.	non aliénés.	aliénés.	non aliénés.													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
PÉNALES																							
Forçats																							
Relégués																							

TABLEAU N° XI. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre de travailleurs au 31 décembre 1936. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES de TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.	NOMBRE de travailleurs au 31 décembre 1936.	PRODUIT NET	GRATIFICATIONS	TOTAL des colonnes 5 et 6	PRODUITS par journée de travail		
							D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service général	7.374	20	32	20.112 14	>	20.112 14	2 72	>	2 72
Entretien des bâtiments....	182	>	>	500 40	>	500 40	2 75	>	2 75
<i>Travaux industriels</i>									
Émouchettes	15.403	42	145	56.718 75	>	56.718 75	3 68	>	3 68
TOTAUX	22.959	62	177	77.331 29	>	77.331 29	3 36	>	3 36

TABLEAU N° XII. — Accidents du travail pendant l'année 1936.

ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ							NATIONALITÉS								OBSERVATIONS
1 UNE INCAPACITÉ absolue et permanente.	2 UNE INCAPACITÉ partielle et permanente.	3 UNE INCAPACITÉ temporaire.	LA MORT				8 FRANÇAIS	9 ALLEMANDS	10 ANGLAIS	11 BELGES	12 ESPAGNOLS	13 ITALIENS	14 SUISSES.	15 AMÉRICAINS	
			4 NOMBRE	5 MARIÉS, veufs ou divorcés.	6 AVEC ENFANTS de moins de 16 ans.	7 CÉLIBATAIRES avec ascendants ou descendants.									

TABEAU N° XIII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1936.

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL, GRATIFICATIONS COMPRISES				PRIX MOYEN PAR JOURNÉE DE DÉTENTION			
PÉCULE DES DÉTENUIS	PORTION RESTANT ACQUISE AU TRÉSOR		TOTAL	PÉCULE DES DÉTENUIS	PORTION RESTANT ACQUISE AU TRÉSOR		TOTAL
	sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat. 10 ^{es} non concédés.			sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat. 10 ^{es} non concédés.	
1	2	3	4	5	6	7	8
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
53.584 98	17.407 80	6.338 51	77.331 29	1 18	0 38	0 14	1 70

TABEAU N° XIV. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1936.

SITUATION DU PÉCULE au 31 décemb. 1935		RECETTES							DÉPENSES										SITUATION DU PÉCULE au 31 décemb. 1936		
AVOIR	DÉBIT	Produit du travail.	Services en qualité de moniteurs, prévôts, etc.	RECETTES étrangères au travail.	Avoir des détenus venant d'autres maisons centrales ou réintégrés après extraction.	TOTAL	Débit des arrivants.	TOTAL net des recettes.	Dépenses faites volontairement par les condamnés pendant leur détention.	Retenues pour bris, dégradations, fournitures.	Prélèvements pour amendes et frais de justice.	Payements aux libérés, etc.	Solde de comptes des détenus transférés ou extraits pour d'autres établissements.	Solde de compte des détenus décédés.	Solde de compte des détenus évadés.	TOTAL	A déduire: débet des libérés, transférés, extraits, évadés.	TOTAL net des dépenses.	AVOIR	DÉBIT	
1	2																				3
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4.954 84	>	53.584 98	>	38.385 64	37.151 82	129.122 44	>	129.122 44	85.867 44	26 00	>	812 40	116 46	67 24	>	86 889 54	>	86.889 54	47.187 74	>	

TABLEAU N° XV. — Dépenses des condamnés sur leur pécule pendant l'année 1936.

DÉPENSES PERSONNELLES					SECOURS aux familles.	RESTI- TUTIONS	RETRAIT de FONDS par- ticuliers et autres dépenses excepti- onnelles.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses (colonnes 5 à 8.)	MOYENNE DES DÉPENSES PERSONNELLES par journée de détention.				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT						
Pain.	Autres aliments.	Effets d'habil- lement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL					Pain et autres ali- ments.	Effets d'habil- lement et menus ustensiles.	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL	PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS		TOTAL	Par journée de détention.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Autres aliments et boissons 15	Pain. 16	Autres aliments et boissons 17	des co- lonnes 14 à 17. 18	19	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
>	57.305 82	25.854 65	1.584 17	84.744 64	1.005 40	117 40	26 00	85.893 44	1 26	0 57	0 03	1 86	>	>	>	>	>	>	>

TABLEAU N° XVI. — Répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de CHÔMAGE faute de travail	JOURNÉES de CONDAMNÉS à la déportation	JOURNÉES DE REPOS				JOURNÉES de MALADIE	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de SALLE de discipline	TOTAL
En COMMUN	A L'ISOLEMENT			INFRMES, vieillards, arrivants, libérés et expectative	JOURS fériés	Par PRESCRIPTION médicale	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage		A L'ISOLEMENT sans travail	Par PUNITION disci- plinaire		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
21.726	1.233	>	>	9.186	4.686	>	>	5.421	>	3.128	>	45.380
22.959				13.872					3.128			

TABLEAU N° XVII. — Répartition de la population au 31 décembre 1936, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS		Au CHÔMAGE faute de travail	CONDAMNÉS à la DÉPORTATION ou à la détention ayant refusé le travail	AU REPOS			A L'INFIRMERIE	EN CELLULE SANS TRAVAIL		A LA SALLE de discipline	TOTAL
En COMMUN	A L'ISOLEMENT			INFRMES vieillards, arrivants, libérés et expectative	Par PRESCRIPTION médicale	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage		OBSERVATION et isolement	Par PUNITION ou mesure disciplinaire		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
154	17	>	>	>	>	>	11	>	12	>	194
171				>				12			

STATISTIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

POUR L'ANNÉE 1936

RAPPORT

A MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique des Etablissements d'Éducation surveillée concernant l'année 1936.

Le dépouillement des documents fournis par la statistique et leur étude sont précédés de quelques indications sur la marche des services de l'Éducation surveillée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Etablissements d'Education correctionnelle sont maintenant désignés sous l'appellation: éducation surveillée.

Ceux qui appartiennent à l'Etat, étaient, au 31 décembre 1936, au nombre de huit, dont cinq affectés aux garçons:

- Maison d'Education surveillée industrielle d'Aniane (Hérault);
- — agricole et maritime de Belle-Ile-en-Mer (Morbihan);
- — de Saint-Maurice (Loir-et-Cher);
- — surveillée et correctionnelle d'Eysses (Lot-et-Garonne);

Ecole de réforme de Saint-Hilaire (Vienne);
et trois affectées aux filles:

- Ecole de préservation de Cadillac (Gironde);
- — Clermont (Oise);
- — Doullens (Somme).

Ces Etablissements reçoivent les catégories de pupilles suivantes:

1° Les mineurs de 13 à 18 ans acquittés comme ayant agi sans discernement en application de l'article 66 du Code pénal (Loi du 22 juillet 1912);

2° Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de 6 mois et qui n'excède pas 2 ans (article 67 du Code pénal);

3° Les mineurs de moins de 21 ans, pupilles de l'Assistance publique « ayant donné des sujets graves de mécontentement », confiés à l'Administration pénitentiaire par décision judiciaire conformément à l'article 2 de la loi du 28 juin 1904.

4° Les mineurs placés par mesure de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

L'Ecole de réforme de Saint-Hilaire reçoit exclusivement les enfants âgés de 13 à 14 ans. De cet établissement agricole dépend le sanatorium de Bellevue où sont soignés les pupilles atteints de tuberculose pulmonaire.

La Maison d'Education surveillée de Saint-Maurice reçoit les mineurs de 14 à 16 ans.

Celles d'Aniane et de Belle-Ile sont occupées par les mineurs de 14 à 18 ans.

A Belle-Ile, un quartier est spécialement affecté aux pupilles atteints de tuberculose osseuse et à ceux dont l'état de santé exige le climat marin.

A la Maison d'Education surveillée et correctionnelle d'Eysses sont placés:

- 1° Les mineurs relégués;
- 2° Les mineurs de 16 ans (article 67 et 69 du Code pénal), condamnés à plus de 2 ans d'emprisonnement;
- 3° Les indisciplinés de toutes les autres maisons, tant publiques que privées.

Un quartier y est réservé aux pupilles syphilitiques.

Les trois écoles de Préservation sont affectées:

1° Aux jeunes filles mineures de 13 à 18 ans, confiées à l'Administration pénitentiaire (article 66 du Code pénal, loi du 22 juillet 1912);

2° Aux mineures condamnées à un emprisonnement de plus de 6 mois et qui n'excède pas 2 ans;

3° Aux pupilles de l'Assistance publique confiées à l'Administration pénitentiaire par application de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904;

4° Aux mineures placées par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Un quartier correctionnel est annexé à l'école de préservation de Clermont pour recevoir:

Les mineures de 16 ans (articles 67 et 69 du Code pénal), condamnées à plus de 2 ans d'emprisonnement;

Les indisciplinées des autres Etablissements publics et privés.

Il a été créé à l'école de Préservation de Doullens une maternité et un quartier réservé aux pupilles syphilitiques.

Les relations étroites qui existent entre la santé et l'état moral des jeunes dévoyés, ont amené l'Administration à chercher leur relèvement dans des méthodes simultanées de soins physiques et d'éducation.

Dans ce but, les Etablissements ont été installés de préférence à la campagne, des sanatoria et des quartiers spéciaux ont été créés, des médecins attachés à chaque école suivent attentivement le développement physique des pupilles.

D'autre part, par la fréquentation quotidienne de l'école primaire et par l'apprentissage d'un métier qui aura été choisi après examen psychologique de chaque enfant et en tenant compte de ses goûts, l'Administration s'efforce de faire du pupille un ouvrier aimant son travail, et capable, à sa libération, de rester dans le droit chemin en se reclassant sans difficulté dans la société.

Cependant, il convient de remarquer que l'apprentissage est conçu de manière à ne jamais constituer un obstacle à la libération des sujets amendés.

Pour permettre de trouver à l'enfant un métier qui répond à ses dispositions, il a été nécessaire de classer les maisons d'Education surveillée en Etablissements agricoles, industriels, comptant des sections et ateliers se rapportant soit à l'artisanat agricole, soit à l'artisanat industriel ou maritime (bateaux à moteurs et bateaux à voiles équipés pour la grande pêche), pupilles soumis aux obligations de l'inscription maritime après 18 mois de navigation.

Les jeunes filles sont occupées à des travaux de couture et à des travaux ménagers.

Il ressort des tableaux de travail que le plus grand nombre de garçons sont occupés aux travaux industriels et que les autres sont employés partie aux travaux agricoles et partie aux travaux intérieurs de l'établissement.

Quant aux jeunes filles, la plupart sont occupées à des travaux de couture, de lingerie, etc... et les autres au service intérieur de l'école, buanderie, cuisine, ménage, jardin, etc...

Dans tous les Etablissements, les pupilles sont isolés la nuit dans des dortoirs cellulaires.

En conformité de l'arrêté ministériel du 15 juillet 1899, il est alloué pendant l'année, à chaque enfant, à titre d'encouragement, des récompenses et gratifications en reconnaissance de son travail et de sa bonne conduite.

Les sommes accordées, lorsqu'elles dépassent 20 francs, sont versées à la Caisse d'épargne au nom de chaque enfant.

Le pupille qui a donné des gages probants de son amendement est remis à sa famille, si elle présente des garanties suffisantes. L'enfant continue à être surveillé et est réintégré si sa conduite laisse à désirer. Toutefois, avant de le remettre à sa famille ou si cette dernière n'est pas en mesure de le recevoir, le pupille est placé chez des particuliers honorablement connus.

Ce placement a l'avantage de réintroduire l'enfant dans un milieu familial et de le préparer ainsi, par un régime de demi-liberté, à la vie libre. Il offre en outre, l'intérêt de permettre à l'enfant de se constituer un pécule relativement important par les gages qui lui sont versés. Lorsque les jeunes garçons ont atteint l'âge requis, ils peuvent être autorisés à contracter un engagement dans l'armée. Il arrive fréquemment que des jeunes filles sont autorisées, par voie de libération provisoire, à contracter mariage.

Le système de la régie économique fonctionne dans toutes les maisons d'Education surveillée avec l'emploi de la main-d'œuvre pupillaire. En principe on cherche à ce que les Etablissements se suffisent le plus possible à eux-mêmes.

Enfin, il y a lieu d'indiquer qu'à côté des Etablissements publics, il existe des institutions privées sur lesquelles l'Administration exerce un contrôle, savoir :

Pour les garçons :

La colonie de Mettray (Indre-et-Loire) ;

L'école de réforme de Saint-Joseph à Frasnès-le-Château (Haute-Saône) ;

Pour les filles :

L'Institution des Diaconesses à Paris ;

La Maison des sœurs de Nazareth à Montpellier.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

La statistique relative à l'enfance coupable comprend dix tableaux.

L'examen de ces tableaux donne lieu aux remarques suivantes :

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1936.

(Tableau I, pages 312 à 315.)

	GARÇONS	FILLES
EFFECTIF au 31 décembre 1935.....	969	236
Entrées en 1936.....	992	165
ENSEMBLE.....	1.961	401
Sorties en 1936.....	998	211
EFFECTIF au 31 décembre 1936.....	963	190
	1.153	

L'effectif de fin d'année, soit pour les garçons, soit pour les filles, est inférieur à celui de l'année précédente.

Sur les 963 garçons et les 190 filles présents le 31 décembre 1936, il y avait 83 garçons et 7 filles de nationalité étrangère.

Journées de présence et population moyenne.

Les journées de présence s'élèvent au chiffre de 432.760 contre 466.263 l'année précédente.

Elles se répartissent ainsi :

Garçons.....	357.268
Filles.....	75.492

Soit une population moyenne journalière :

Garçons.....	976
Filles.....	206

Au tableau I figurent (col. 4) 12 enfants (11 garçons et 1 fille), entrés pendant l'année en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire) contre 17 enfants en 1935.

Le tableau I constate aussi (col. 5 et 6) que, sur un total de 472 pupilles venant des maisons d'arrêt où ils ont été jugés, 141 avaient moins de 16 ans (130 garçons et 11 filles), et 341 de 16 à 18 ans (278 garçons et 63 filles).

**CARACTÈRE ET DURÉE
DE LA DÉCISION JUDICIAIRE**

(Tableau II, pages 316 et 317.)

Les pupilles présents au 31 décembre 1936 se divisent en quatre catégories :

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du *Code pénal*) ;

2° Les pupilles indisciplinés de l'Assistance publique, confiés à l'Administration pénitentiaire en exécution de la loi du 28 juin 1904 ;

3° Les pupilles condamnés pour moins et plus de 2 ans (art. 67 et 69 du *Code pénal*) ;

4° Les mineurs placés dans les établissements par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Le tableau suivant donne la proportion pour cent de chaque catégorie :

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C.P.).....	919	96	184	97
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	20	2	3	2
Condamnés (art. 67 et 69 du C.P.).....	23	2	2	1
Correction paternelle.....	1	»	1	»
TOTAUX.....	963	100	190	100

Le tableau ci-dessous fait connaître au regard de la durée de l'envoi en correction, pour les pupilles des deux sexes, le nombre des acquittés en vertu de l'article 66 du *Code pénal* et des condamnés visés par les articles 67 et 69 du même Code.

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration</i>				
Pour.....				
Moins de 1 an.....	16	2	»	»
1 à 2 ans.....	85	9	16	9
2 à 4 —.....	419	46	87	47
4 à 6 —.....	371	40	65	35
6 à 8 —.....	28	3	16	9
8 à 10 —.....	»	»	»	»
10 à 12 —.....	»	»	»	»
12 à 14 —.....	»	»	»	»
TOTAUX.....	919	100	184	100
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.)</i>				
Pour.....				
Moins de 1 an.....	»	»	»	»
1 à 2 ans.....	1	»	»	»
2 à 4 —.....	1	»	»	»
4 à 6 —.....	6	»	1	»
6 à 8 —.....	»	»	»	»
8 à 10 —.....	3	»	»	»
10 à 12 —.....	1	»	»	»
Plus de 12 ans.....	11	»	1	»
TOTAUX.....	23	»	2	»

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau III, pages 318 et 319.)

Le tableau III indique le mouvement des écoles, ainsi que les résultats de l'enseignement au cours de l'année scolaire.

2.326 enfants des deux sexes (1.891 garçons et 435 filles) ont suivi les cours professés par les instituteurs et les institutrices. Sur ce nombre, 1.173 (928 garçons et 245 filles) sont sortis de l'école ou de l'établissement pendant l'année ; il restait donc à l'école, au 31 décembre 1936, 1.153 élèves (963 garçons et 190 filles.)

Dans la deuxième partie du tableau III, on relève les résultats de l'enseignement scolaire pendant l'année :

	GARÇONS	FILLES		
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	66	7	
	Ayant appris.....	à lire.....	23	2
		— et à écrire.....	21	3
	— écrire et calculer.....	15	3	
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès....	20	11	
	Ayant fait des progrès.....	64	20
		60	17
	apppris.....	35	16	
Sachant lire et écrire.....	N'ayant pas fait de progrès....	52	10	
	Ayant fait des progrès.....	148	60
		— appris à calculer.....	194	45
	— reçu le complément de l'instruction primaire.....	40	14	
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès....	180	10	
	Ayant fait des progrès.....	761	451
		— reçu le complément de l'instruction primaire.....	212	66
TOTAUX.....	1.891	435		

Il ressort de ces renseignements que 17 p. 100 des garçons et 9 p. 100 des filles n'ont pas profité des leçons données à l'école.

Le tableau III mentionne ensuite (col. 38 et 39) que des cours de dessin ont été suivis par 13 garçons à Saint-Maurice et par 8 filles à Clermont; des cours de musique par 152 garçons à Belle-Ile-en-Mer, à Saint-Hilaire et par 18 filles à Cadillac.

Il y a lieu de remarquer que 45 élèves ayant fréquenté l'école ont obtenu en 1936 le certificat d'études primaires (34 garçons et 11 filles).

Le nombre des mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des Etablissements affectés aux garçons a été de 17.155. Dans les Etablissements affectés aux jeunes filles il y en a eu 3.918, soit un total de 21.073 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 9.551 volumes composant les bibliothèques des Etablissements d'Education surveillée.

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau IV, pages 320 et 321.)

Dans le courant de l'année 1936, les garçons ont obtenu 7.856 récompenses, les jeunes filles 3.370.

Ces récompenses ont consisté en :

	GARÇONS	FILLES
Grâces ou engagements militaires.....	122	25
Mises en liberté provisoire.....	124	36
Placements chez des particuliers.....	143	56
Livrets de caisse d'épargne.....	260	21
Instruments et livres d'honneur.....	74	»
Inscriptions au tableau d'honneur.....	2.812	351
Bons points, vivres supplémentaires, etc.....	4.321	2.881
TOTAUX.....	7.856	3.370

Les infractions constatées se sont élevées à 6.913 chez les garçons et 1.892 chez les jeunes filles.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins et vols.....	118	44
Immoralité.....	79	131
Voies de fait.....	230	127
Paresse.....	773	128
Insubordination.....	601	337
Autres infractions.....	5.112	1.125
TOTAUX.....	6.913	1.892

Au regard de la population moyenne, on remarque, comme les années précédentes, que les faits d'immoralité sont toujours beaucoup plus élevés proportionnellement chez les jeunes filles que chez les garçons.

Parmi les punitions les plus graves infligées aux enfants indisciplinés, on relève 268 punitions de cellule ou de cachot pour les garçons et 214 pour les jeunes filles.

Les chiffres suivants établissent le bilan des évasions ou tentatives d'évasions constatées au cours de l'année 1936.

	ÉVASIONS		
	TENTÉES	CONSONMÉES	
		Evadés repris dans l'année.	Evadés non repris au 31 déc. 1936.
Garçons.....	45	171	10
Filles.....	9	»	»
TOTAUX.....	54	181	

Le total des enfants transférés dans d'autres établissements pénitentiaires pour cause d'insubordination s'est élevé à 144 (136 garçons et 8 jeunes filles).

En 1936, les tribunaux ont eu à statuer sur 5 délits de vols commis par de jeunes pupilles (garçons), pendant la détention ou après leur évasion de l'établissement. Les condamnations prononcées ont été de 3 mois d'emprisonnement avec sursis et de 15 jours à 3 mois d'emprisonnement sans sursis.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableau V, pages 322 et 323.)

Voici l'état des maladies et des décès survenus pendant l'année dans les Etablissements d'Education surveillée.

	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>		
Maladies { des voies digestives.....	22	»
{ — respiratoires.....	41	»
Fièvres et courbatures.....	34	»
Epidémies.....	89	»
Contusions, plaies, etc.....	45	»
Maladies diverses.....	160	»
TOTAUX.....	391	»
<i>Filles.</i>		
Maladies { des voies digestives.....	84	»
{ — respiratoires.....	93	»
Fièvres et courbatures....	80	»
Epidémies.....	17	»
Contusions, plaies, etc.....	62	»
Maladies diverses.....	192	»
TOTAUX.....	535	»

NOTA. — Ce tableau ne comprend pas les pupilles transférés dans les hôpitaux.

Le tableau V indique, en outre, qu'il n'y a eu aucun suicide, ni aucune mort accidentelle, et que 7 pupilles (3 garçons et 4 jeunes filles) ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année.

Les journées d'infirmierie ont atteint les chiffres de 3.252 pour les garçons et 5.347 pour les jeunes filles.

De plus, 53 pupilles ont été transférés dans les hôpitaux (32 garçons et 21 jeunes filles). Sur ce nombre, 1 garçon et 1 jeune fille y sont décédés.

Le total des journées d'hôpital s'est élevé à 1.545 (1.001 pour les garçons et 544 pour les jeunes filles.)

TRAVAIL

(Tableaux VI et VII, page 324 à 334.)

Le tableau VI présente en détail, pour chaque Etablissement d'Education surveillée, le total des pupilles occupés et inoccupés à la fin de l'année, ainsi que le nombre des journées de travail de l'année.

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau VII, qui n'est lui-même que le dépouillement général des tableaux détaillés sous le numéro VI.

GARÇONS				
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1936	
Services {	économiques.....	66.639	218	180
	agricoles.....	88.207	288	232
Travaux industriels.....	135.038	441	455	
Autres occupations.....	1.117	4	20	
TOTAUX.....	291.001	951	887	

FILLES				
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses	OCCUPÉS au 31 déc. 1936	
Services {	économiques.....	20.477	67	66
	agricoles.....	6.125	20	17
Travaux industriels.....	29.760	97	96	
TOTAUX.....	56.362	184	179	

Soit, sur 100 journées de travail :

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	23	36
— agricoles	30	11
Travaux industriels.....	46	53
Autres occupations.....	1	»
TOTAUX.....	100	100

La proportion des journées de travail, par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élève à 80 p. 100 pour les garçons, et à 72 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1936, 87 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles.
Malades.....	10	6
Pour autres causes.....	31	3
En punition.....	35	2
TOTAL.....	87	

ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Tableau VIII, page 335.)

Pendant l'année 1936 il n'y a pas eu d'accident de travail dans les Etablissements d'Education surveillée.

LIBÉRATION

(Tableaux IX et X, pages 336 à 339.)

Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique sortis pendant l'année ne figurent pas dans ces tableaux. En dehors de cette catégorie, le tableau IX mentionne que 216 garçons et 64 jeunes filles ont été libérés définitivement après expiration de leur peine.

De plus, 216 garçons ont obtenu soit leur mise en liberté provisoire soit leur grâce ou la faveur de s'engager avant l'expiration de leur peine; 59 jeunes filles ont obtenu leur mise en liberté provisoire.

Sur ces libérés, dont le total s'élève à 585 :

1 garçon et 3 jeunes filles étaient âgés de.....	12 à 16 ans.
46 — 16 — — —	16 à 18 —
176 — 22 — — —	18 à 20 —
239 — 82 — — —	avaient plus de.....20 ans.

95 garçons et 16 jeunes filles étaient récidivistes à leur entrée.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle acquise dans l'Etablissement, les libérés se classent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	209	19
— — industriel.....	211	68
Exerçaient une autre profession.....	41	36
N'avaient pas de profession.....	4	»
TOTAL.....	585	

Par suite de santé débile ou de défaut d'intelligence, 15 pupilles étaient incapables de gagner leur vie à la libération.

Au point de vue de leur destination, les 585 libérés se répartissent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Rentrés dans leurs familles.....	336	104
Confiés à des sociétés de patronage.....	15	12
Engagés militaires par les soins des directeurs.	107	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers	4	7
TOTAL.....	585	

Tous ces libérés de l'année ont touché à leur sortie un pécule s'élevant à 191.596 fr. 10 et des livrets de Caisse d'épargne d'un montant de 65.407 fr. 34.

Le tableau suivant (résumé du tableau X) indique l'état d'instruction des libérés à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération :

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.	Ayant à lire.....	7	2
	apppris { — et à écrire.....	36	5
	{ — écrire et calculer...	46	5
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	2	»
Sachant lire à leur entrée....	Demeurés illettrés.....	6	»
	Ayant { à écrire.....	12	7
	apppris { — et à calculer.....	36	20
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	19	»
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	N'ayant pas fait de progrès... ..	26	2
	Ayant appris à calculer.....	36	23
	— reçu le complément de l'instruction primaire.....	29	1
	N'ayant pas fait de progrès.....	8	»
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	103	32
	N'ayant pas fait de progrès.....	48	15
Possédant à leur entrée l'instruction primaire..	Ayant fait des progrès.....	40	11
	N'ayant pas fait de progrès.....	8	»
TOTAUX.....	463	123	

**SOCIÉTÉS DE PATRONAGE RECEVANT DES
PUPILLES, POUR LESQUELS L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE PAYAIT UN PRIX DE JOURNÉE**

Par suite de l'application de la loi du 22 juillet 1912, sur les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée, qui confie directement les pupilles à des patronages ou à des institutions charitables, l'Administration pénitentiaire ne place plus d'enfants dans ces Etablissements.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

N^{os}
des tableaux

- I. — Mouvements d'entrées et de sorties, par Etablissement, pendant l'année 1936. — Effectif au 31 décembre 1936. (Pages **312** à **315**.)
 - II. — Répartition de la population au 31 décembre 1936, d'après la durée de la peine ou de la correction. (Pages **316** et **317**.)
 - III. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1936. — Cours spéciaux. — Bibliothèques. (Pages **318** et **319**.)
 - IV. — Etat moral et disciplinaire pendant l'année 1936. (Pages **320** et **321**.)
 - V. — Etat sanitaire pendant l'année 1936. (Pages **322** et **323**.)
 - VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1936. (Pages **324** à **331**.)
 - VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1936. (Pages **332** à **334**.)
 - VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1936. (Page **335**.)
 - IX. — Renseignements divers sur les libérés. (Pages **336** et **337**.)
 - X. — Etat de l'instruction des libérés. (Pages **338** et **339**.)
-

ÉTABLISSEMENTS
TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrées et de sorties, par
ÉTABLISSEMENTS

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1935.	ENTRÉES										TOTAL
			par correction paternelle.	en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.	venant des prisons du département où ils ont été jugés.		par transfèrement d'un autre établissement d'éducation surveillée.		REINTÉGRÉS				
					Mineurs de moins de 16 ans.	Mineurs de 16 à 18 ans.	public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion ou placement.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Aniane.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	218	>	>	16	57	55	84	4	14	11	243	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	11	>	7	>	>	>	>	>	>	>	7	
Belle-Ile-en-Mer.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	153	>	>	2	107	56	12	3	19	46	245	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	4	>	4	>	>	>	>	>	>	>	4	
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	1	>	>	>	>	>	>	>	>	1	
Eysses.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	144	>	>	7	12	115	>	2	>	9	145	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	4	>	>	>	>	5	>	>	>	>	5	
	Condamnés à l'emprisonnement	pour 2 ans et moins	>	>	>	1	>	>	>	>	>	>	1
			pour plus de 2 ans.	20	>	>	3	2	>	>	>	>	5
Saint-Hilaire...	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 du C. p.).....	217	>	>	86	42	10	>	2	9	25	174	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	2	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
Saint-Maurice..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 du C. p.).....	196	>	>	16	56	7	>	1	4	78	162	
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	1	>	>	>	>	>	>	>	>	1	
TOTAUX.....		969	2	11	130	277	248	96	12	46	171	993	

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
établissement, pendant l'année 1936 — Effectif au 31 décembre 1936.
AFFECTÉS AUX GARÇONS

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1935.	SORTIES										TOTAL DE LA POPULATION par catégorie au 31 décembre 1936.	NATIONALITÉ		JOURNÉES DE PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES dans l'établissement.		
			LIBÉRÉS			par évasion	par placement.	par décès.	TRANSFÉRÉS			TOTAL		française.	étrangère.					
			par expiration du temps de la correction.	à titre provisoire par décision ministérielle	par grâce.				dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation surveillée.	dans un établissement hospitalier.									
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
Aniane.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	218	58	42	45	6	5	>	4	49	>	14	223	238	217	21	78.333	214	350	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	11	7	>	>	>	>	>	>	>	>	>	7	11	11	>				
Belle-Ile-en-Mer.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	153	25	31	23	11	48	>	1	57	>	25	221	177	154	23	57.103	158	240	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	4	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	6	2	2	>				
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	>				
Eysses.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	144	53	9	21	4	11	>	3	>	>	1	102	187	179	8	71.622	195	250	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	4	4	>	>	>	>	>	>	>	>	>	4	5	5	>				
	Condamnés à l'emprisonnement	pour 2 ans et moins	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1				>
			pour plus de 2 ans.	20	>	>	2	>	>	>	>	>	1	>	3	22				20
Saint-Hilaire...	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 du C. p.).....	217	40	10	12	5	21	>	>	3	>	10	101	290	262	28	98.207	269	306	
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904).	2	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	2	2	>				
Saint-Maurice..	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 du C. p.).....	196	40	29	22	72	22	>	1	140	>	5	331	27	26	1	52.003	142	113	
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	>	>				
TOTAUX.....		969	231	121	125	98	107	>	9	253	>	55	999	963	880	83	357.268	976	1.259	

ÉTABLISSEMENTS

Éducation surveillée. I. Mouvement. Population.

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1935.	ENTRÉES										TOTAL
			par correction paternelle.	en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.	venant des prisons du département où elles ont été jugées		par transfèrement d'un autre établissement d'éducation surveillée.		RÉINTÉGRÉES				
					Mi-neures de moins de 16 ans.	Mi-neures de 16 à 18 ans.	public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après éviction ou placement		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Cadillac	Placées sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	69	>	>	5	7	>	13	>	9	3	37	
	Condamnées à l'emprisonnement par application des art. 67 et 69	>	>	>	>	1	>	>	>	>	>	1	
Clermont	Placées sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	67	>	>	>	19	7	>	>	>	>	26	
	Confées à l'administration (Loi du 28 Juin 1904).....	6	>	1	>	>	>	>	>	>	>	1	
	Condamnées { pour 2 ans et moins. pour plus de 2 ans.	> 3	> >	> >	> >	> >	> >	> >	> >	> >	> >	> >	> >
Doullens	Placées sous la tutelle administrative (art. 66. C. p.).....	91	>	>	6	36	1	>	6	5	45	99	
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935).....	>	1	>	>	>	>	>	>	>	>	1	
TOTAUX pour les filles.....		236	1	1	11	63	8	13	6	14	48	165	
REPORT des garçons		969	2	11	130	277	248	96	12	46	171	993	
TOTAUX GÉNÉRAUX (garçons et filles).....		1.205	3	12	141	340	256	109	18	60	219	1.158	

AFFECTÉS AUX FILLES

Éducation surveillée. — I. Mouvement. Population.

SORTIES													TOTAL DE LA POPULATION par catégorie au 31 décembre 1936.	NATIONALITÉ		JOURNÉES DE PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES dans l'établissement.
LIBÉRÉES			par évasion	par placement	par décès ou mort accidentale.	TRANSFÉRÉS			TOTAL	française.	étrangère.							
par expiration du temps de la correction.	à titre provisoire par décision ministérielle.	par grâce.				dans une prison départementale.	dans un autre établissement d'éducation surveillée.	dans un établissement hospitalier.				21		22	23			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
22	5	>	>	10	>	>	2	>	9	48	58	58	>	22.415	61	106		
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	1					
32	5	>	>	>	>	>	>	>	2	39	54	53	1	23.684	65	50		
2	2	>	>	>	>	>	>	>	>	4	3	3	>					
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>					
>	>	1	>	>	>	>	>	>	>	1	2	1	1	>	>	>		
10	24	24	>	46	>	>	6	>	8	118	72	67	5	29.393	80	158		
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	>					
66	36	25	>	56	>	>	8	>	20	211	190	183	7	75.492	206	314		
231	121	125	98	107	>	9	253	>	55	999	963	880	83	357.268	976	1.259		
297	157	150	98	163	>	9	261	>	75	1.210	1.153	1.063	90	432.760	1.182	1.573		

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31 décembre

CATÉGORIES	Par correction paternelle.	PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (ART. 66 DU CODE PÉNAL)								Compris à l'administration en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.
		Pour moins de 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour 12 à 14 ans.	
		3	4	5	6	7	8	9	10	
GARÇONS.....	1	16	85	419	371	28	>	>	>	20
FILLES.....	1	>	16	87	65	16	>	>	>	3
TOTAUX.....	2	16	101	506	436	44	>	>	>	23
	2	1.103								23

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

1930, d'après la durée de la peine ou de la correction

CATÉGORIES	Par correction paternelle.	CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (ART. 67 ET 69 DU CODE PÉNAL)									TOTAL PAR CATÉGORIE			
		Pour moins de 1 an.	Pour 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour plus de 12 ans.	ACQUITTÉS (Art. 66 du Code pénal)	LOI du 28 juin 1904.	CONDAMNÉS (Art. 67 et 69 du code pénal.)	Correction paternelle.
		12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
GARÇONS.....	1	>	>	1	1	6	>	3	1	11	919	20	23	1
FILLES.....	1	>	>	>	>	1	>	>	>	1	184	3	2	1
TOTAUX.....	2	>	>	1	1	7	>	3	1	12	1.103	23	25	2
	2	25									1.153			

ÉTABLISSEMENTS
TABLEAU N° IV. — Etat moral

ÉTABLISSEMENTS 1	RÉCOMPENSES							
	Grâces ou engagements militaires. 2	Mises en liberté pro- visoire. 3	Placements chez des particu- liers. 4	Livrets de caisse d'épargne. 5	Instru- ments et livres d'hon- neur. 6	Inscrip- tion au tableau d'honneur. 7	Autres récom- penses. 8	TOTAL 9
GARÇONS								
Aulanc.....	42	45	5	77	>	228	3	400
Belle-Ile-en-Mer.....	23	31	48	91	>	158	2.320	2.671
Eysses.....	23	9	11	>	>	2.147	>	2.190
Saint-Hilaire.....	12	10	57	15	74	139	1.998	2.305
Saint-Maurice.....	22	29	22	77	>	140	>	290
Totaux pour les garçons.....	122	124	143	260	74	2.812	4.321	7.856
FILLES								
Cadillac.....	>	5	10	>	>	99	>	114
Clermont.....	1	7	>	21	>	15	1.849	1.893
Doullens.....	24	24	46	>	>	237	1.032	1.363
Totaux pour les filles.....	25	36	56	21	>	351	2.881	3.370
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	147	160	199	281	74	3.163	7.202	11.226

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
et disciplinaire pendant l'année 1936.

NATURE DES INFRACTIONS							ÉVASIONS			PUNITIONS DISCIPLINAIRES				TRANS- FÉRÉS dans d'autres éta- blis- se- ments par mesure disci- plina- re. 24	CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX	
Larcins et vols. 10	Immo- ralité. 11	Voies de fait. 12	Paresse 13	Insu- bordi- nation 14	Autres infrac- tions. 15	TOTAL 16	Tentées. 17	Évadés repris pendant l'année. 18	Évadés non repris au 31 décembre. 19	Cachot ou cellule. 20	Autres puni- tions discipli- naires. 21	Répri- mandes 22	TOTAL 23		pendant la déten- tion. 25	pendant l'éva- sion de l'éta- blisse- ment. 26
11	2	32	206	1	1.624	1.876	>	<	>	51	1.718	107	1.876	46	>	<
46	19	162	117	251	643	1.238	7	57	>	137	989	112	1.238	60	1	>
>	19	15	318	203	576	1.161	4	4	>	43	917	201	1.161	>	>	3
58	29	2	74	101	1.948	2.212	20	57	5	2	748	1.462	2.212	24	>	>
3	10	19	28	45	321	426	14	53	5	35	203	188	426	6	>	1
118	79	230	773	601	5.412	6.913	45	171	10	268	4.575	2.070	6.913	136	1	4
3	15	17	12	131	18	196	<	>	>	96	14	86	196	2	>	>
38	82	6	45	128	268	567	2	>	>	98	372	97	567	>	>	>
3	34	104	71	78	839	1.129	7	>	>	20	932	177	1.129	6	>	>
44	131	127	128	337	1.125	1.892	9	>	>	214	1.318	360	1.892	8	>	>
162	210	357	901	938	6.237	8.805	54	171	10	482	5.893	2.430	8.805	144	1	4

ÉTABLISSEMENTS
TABLEAU N° V. — État sanitaire

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
pendant l'année 1936.

ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES MALADIES														Suicides.	MORTS accidentelles.	CAS d'aliénation mentale.	CAS d'épilepsie.	TOTAL des journées d'infirmerie.	NOMBRE de pupilles transférés dans un hôpital.	TOTAL des journées d'hôpital.	DÉCES dans les hôpitaux.	PROPORTION p 100 des décès.	TEMPS moyen passé par malade en traitement.
	MALADIES des voies digestives.		MALADIES des voies respiratoires.		FIÈVRES et combustures.		ÉPIDÉMIES		CONTUSIONS et plaies		AUTRES maladies.		TOTALS											
	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
GARÇONS.....	22	>	41	>	34	>	89	>	45	>	160	>	391	>	>	>	3	1	3 252	32	1.001	1	>	10 jours.
FILLES.....	84	>	93	>	80	>	17	>	69	>	192	>	535	>	>	>	4	2	5.347	21	544	1	>	11 jours.
TOTAUX.....	106	>	134	>	114	>	106	>	114	>	352	>	926	>	>	>	7	3	8.599	53	1.545	2	>	10 jours.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
TABLEAU N° VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1936.
ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1936.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sément ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
ANIANE	<i>Services économiques.</i>					
	Boulangerie.....	4	1.224	>	1.224	
	Buanderie.....	7	2.142	>	2.142	
	Cuisine.....	10	3.060	>	3.060	
	Lingerie.....	4	1.224	>	1.224	
	Infirmerie.....	3	918	>	918	
	Divers.....	25	7.650	>	7.650	
	<i>Services agricoles</i>					
	Charretiers et bouviers.....	2	612	>	612	
	Jardiniers.....	10	3.060	>	3.060	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements..	8	2.448	>	2.448	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	33	10.098	>	10.098	
	Charrons.....	7	2.142	>	2.142	
	Chaudronniers.....	28	8.568	>	8.568	
	Cordonniers.....	33	10.098	>	10.098	
	Ferblantiers.....	25	7.650	>	7.650	
	Maçons et briquetiers.....	4	1.224	>	1.224	
	Maréchaux et forgerons.....	20	6.120	>	6.120	
	Ménisiers, peintres.....	18	5.508	>	5.508	
Tailleurs.....	6	1.836	>	1.836		
TOTAUX.....		247	75.582	>	75.582	
Inoccupés.....						
{ Malades.....		2				
{ Pour autres causes.....		>				
{ En punition.....		>				
TOTAL GÉNÉRAL.....		249				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS	
			dans l'établis- sément ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	
BELLE-ÎLE-EN-MER	<i>Services économiques.</i>						
	Boulangerie.....	5	1.248	>	1.248		
	Buanderie.....	6	1.874	>	1.874		
	Cuisine.....	16	2.425	>	2.425		
	Écritures.....	2	653	>	653		
	Infirmerie.....	1	355	>	355		
	Divers.....		3.679	>	3.679		
	<i>Services agricoles.</i>						
	Bergers.....	2	350	>	350		
	Charretiers et bouviers.....	10	2.135	>	2.135		
	Jardiniers.....	14	2.389	>	2.389		
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.	18	8.181	>	8.181		
	Vacherie, porcherie.....	12	2.735	>	2.735		
	<i>Travaux industriels.</i>						
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	2	600	>	600		
	Cordiers.....	9	1.488	>	1.488		
	Cordonniers.....	12	2.580	>	2.580		
	Ferblantiers.....	16	2.309	>	2.309		
	Maçons et briquetiers.....	7	988	>	988		
	Maréchaux et forgerons.....	13	2.420	>	2.420		
	Menisiers, peintres.....	12	2.039	>	2.039		
	Tailleurs.....	5	2.381	>	2.381		
	Marins.....	13	5.200	>	5.200		
	TOTAUX.....		179	46.029	>	46.029	
	Inoccupés.....						
	{ Malades.....		1				
	{ Pour autres causes.....		>				
	{ En punition.....		>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....		180				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sment ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Boulangerie.....	5	1.530	>	1.530	
	Buanderie.....	9	2.754	>	2.754	
	Cuisine.....	8	2.928	>	2.928	
	Infirmerie.....	2	732	>	732	
	Divers.....	12	3.972	>	3.972	
	<i>Services agricoles</i>					
	Charretiers et bouviers.....	1	366	>	366	
	Jardiniers.....	2	612	>	612	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.	1	1.530	>	1.530	
	Vacherie, porcherie.....	5	366	>	366	
	<i>Travaux industriels.</i>					
EYSSES.....	Cordonniers.....	3	918	>	918	
	Maçons et briquetiers.....	5	1.530	>	1.530	
	Maréchaux et forgerons.....	3	918	>	918	
	Menusiers, peintres.....	9	2.754	>	2.754	
	Taillieurs.....	77	23.562	>	23.562	
	TOTAUX.....	162	44.472	>	44.472	
	Inoccupés.....					
	{ Malades.....	7				
	{ Pour autres causes.....	31				
	{ En punition.....	35				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	215				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sment ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Cuisine.....	10	3.060	>	3.060	
	Lingerie.....	10	3.060	>	3.060	
	Infirmerie.....	9	2.745	>	2.745	
	Divers.....	20	6.120	>	6.120	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Charretiers et bouviers.....	26	7.956	>	7.956	
	Jardiniers.....	10	3.060	>	3.060	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements etc.	79	24.174	>	24.174	
	Vacherie, porcherie.....	15	4.590	<	4.590	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Cassage de pierres.....	21	>	>	>	
	Charrons.....	15	4.590	>	4.590	
	Cordonniers.....	15	4.590	>	4.590	
	Ferblantiers.....	6	1.836	>	1.836	
	Maçons et briquetiers.....	6	1.836	<	1.836	
	Maréchaux et forgerons.....	18	5.508	>	5.508	
	Menusiers, peintres.....	12	3.672	>	3.672	
	<i>Autres occupations.</i>					
	Musique.....	20	>	>	>	
	TOTAUX.....	292	76.797	>	76.797	
	Inoccupés.....					
	{ Malades.....	>				
	{ Pour autres causes.....	>				
	{ En punition.....	>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	292				

SAINT-HILAIRE.....

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sment ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
			4	5	6	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Boulangerie.....	>	368	>	368	
	Buanderie.....	>	1.564	>	1.564	
	Cuisine.....	2	2.990	>	2.990	
	Lingerie.....	1	366	>	366	
	Infirmerie.....	2	1.720	>	1.720	
	Divers.....	3	6.278	>	6.278	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Dergers.....	1	1.025	>	1.025	
	Charretiers et bouviers.....	1	3.480	>	3.480	
	Jardiniers.....	4	2.448	>	2.448	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.	10	13.212	>	13.212	
	Vacherie, porcherie.....	1	3.478	>	3.478	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Cordonniers.....	>	1.893	>	1.893	
	Ferblantiers.....	1	1.727	>	1.727	
	Maçons et briquetiers.....	>	925	>	925	
	Maréchaux et forgerons.....	>	1.613	>	1.613	
	Menuisiers, peintres.....	1	2.478	>	2.478	
	Scieurs de long.....	>	1.439	>	1.439	
	<i>Autres occupations.</i>					
	Musique.....	>	1.117	>	1.117	
	TOTAUX.....	27	48.121	>	48.121	
	Inoccupés.....					
	{ Malades.....	>				
	{ Pour autres causes.....	>				
	{ En punition.....	>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	27				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupées au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sment ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
			4	5	6	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Buanderie.....	5	1.377	>	1.377	
	Cuisine.....	4	1.194	>	1.194	
	Lingerie.....	1	306	>	306	
	Ménage.....	5	1.251	>	1.251	
	Infirmerie.....	1	306	>	306	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Jardinage.....	5	1.555	>	1.555	
	Vendanges.....	>	>	688	688	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Couture.....	35	11.109	>	11.109	
	TOTAUX.....	56	17.098	688	17.786	
	Inoccupées.....					
	{ Malades.....	1				
	{ Pour autres causes.....	2				
	{ En punition.....	>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	59				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupées au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS	
			dans l'établis- sement ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	
CLERMONT	<i>Services économiques.</i>						
	Buanderie	4	1.224	>	1.224		
	Cuisine	3	918	>	918		
	Lingerie.....	2	612	>	612		
	Ménage.....	3	918	>	918		
	Infirmerie.....	1	306	>	306		
	<i>Travaux industriels.</i>						
	Couture.....	42	12.103	>	12.103		
	TOTALS.....		55	16.081	>	16.081	
	Inoccupées.....						
{ Malades.....		1					
{ Pour autres causes.....		>					
{ En punition.....		2					
TOTAL GÉNÉRAL.....		58					

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupées au 31 décem- bre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sement ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
DOULLENS	<i>Services économiques.</i>					
	Buanderie.....	7	2.254	>	2.254	
	Cuisine.....	4	1.637	>	1.637	
	Lingerie.....	7	1.824	>	1.824	
	Ménage.....	4	1.579	>	1.579	
	Maternité.....	15	4.771	>	4.771	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Jardinage.....	6	1.906	>	1.906	
	Vacherie, porcherie.....	6	1.976	>	1.976	
	<i>Travaux industriels.</i>					
Couture et ravaudage.....	19	6.548	>	6.548		
TOTALS.....		68	22.495	>	22.495	
Inoccupées.....						
{ Malades.....		4				
{ Pour autres causes.....		1				
{ En punition.....		>				
TOTAL GÉNÉRAL.....		73				

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

TABLEAU N° VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1936.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décembre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
		1	2	3
<i>Services économiques.</i>				
Boulangerie	24	4.370	>	4.370
Bandierie	32	8.334	>	8.334
Cuisine	36	14.463	>	14.463
Lingerie	6	6.004	>	6.004
Infirmerie	16	5.116	>	5.116
Divers	66	28.352	>	28.352
TOTAUX	180	66.639	>	66.639
<i>Services agricoles.</i>				
Bergers	3	1.375	>	1.375
Charretiers, bouviers	40	14.549	>	14.549
Jardiniers	40	11.569	>	11.569
Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.	116	49.545	>	49.545
Vacherie, porcherie	33	11.169	>	11.169
TOTAUX	232	88.207	>	88.207

Education surveil. — VII. Travail (Récapit.)

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décembre 1936.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1936.		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
		1	2	3
<i>Travaux industriels.</i>				
Ajusteurs, mécaniciens, serruriers	35	10.698	>	10.698
Cassage de pierres	21	>	>	>
Charrons	22	6.732	>	6.732
Chaudronniers	28	8.568	>	8.568
Cordiers	9	1.488	>	1.488
Cordonniers	63	20.079	>	20.079
Ferblantiers	48	13.522	>	13.522
Maçons et briquetiers	22	6.503	>	6.503
Maréchaux et forgerons	54	16.579	>	16.579
Menuisiers, peintres	52	16.451	>	16.451
Scieurs de long	>	1.439	>	1.439
Tailleurs	88	27.779	>	27.779
Marins	13	5.200	>	5.200
TOTAUX	455	135.038	>	135.038
<i>Autres occupations.</i>				
Musique	20	1.117	>	1.117
<i>Inoccupés.</i>				
Malades	10			
Pour autres causes	31			
En punition	35			
TOTAL	76			
TOTAUX GÉNÉRAUX	963	291.001	>	291.001

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAUX N° IX. - Renseignements sur les jeunes pupilles

(Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique [Loi du 28 juin 1904] et ceux

ÉTABLISSEMENTS	CAUSES DE LA SORTIE	NOMBRE TOTAL des jeunes pupilles libérés pendant l'année		ÂGÉS					Récidivistes à leur entrée.	INSTRUCTION RELIGIEUSE (A).	
		3	4	5	6	7	8	9		11	12
GARÇONS	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	58	>	>	>	10	33	15	42	45	13
	Libération anticipée.....	>	87	>	>	16	36	35	53	76	11
Belle-Ile-en-Mer.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	25	>	>	>	2	3	20	>	12	13
	Libération anticipée.....	>	54	>	>	4	42	8	>	30	24
Eysses.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	53	>	>	>	1	1	51	>	41	12
	Libération anticipée.....	>	32	>	>	1	6	25	>	24	8
Saint-Hilaire.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	40	>	>	1	10	5	24	>	34	6
	Libération anticipée.....	>	22	>	>	2	7	13	>	20	2
Saint-Maurice.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	40	>	>	>	>	4	36	>	27	13
	Libération anticipée.....	>	51	>	>	>	39	12	>	33	18
	TOTAUX pour les garçons.....	216	246	>	1	46	176	239	95	342	120
FILLES	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	22	>	>	1	5	1	15	8	21	1
	Libération anticipée.....	>	5	>	>	2	2	1	1	5	>
Clermont.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	32	>	>	>	>	>	32	>	30	2
	Libération anticipée.....	>	6	>	>	4	2	>	>	4	3
Doullens.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	10	>	>	1	1	3	5	>	10	>
	Libération anticipée.....	>	48	>	1	4	14	29	7	48	>
	TOTAUX pour les filles.....	64	59	>	3	16	22	82	16	118	5
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	280	305	>	4	62	198	321	111	460	125
		585			583					585	

(A) Les enfants ne font leur première communion qu'avec le consentement de leurs parents.

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

qui ont été libérés ou graciés pendant l'année 1936.

confiés à l'Administration par les familles [Loi du 30 octobre 1935] ne figurent pas sur ce tableau.)

INSTRUCTION PROFESSIONNELLE				RESULTATS de l'instruction professionnelle.				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT											
Ayant appris un métier dans l'établissement.				N'étant pas en état de gagner leur vie.															
Agriculture.	Industrie.	Aucune profession.	Une autre profession.	Etant en état de gagner leur vie	N'étant pas en état de gagner leur vie.	N'étant pas en état de gagner leur vie.	N'étant pas en état de gagner leur vie.	Restés dans l'établissement.	Retirés dans leurs familles.	Confiés à des sociétés de patronage ou à des institutions d'assistance.	PLACÉS par les soins du directeur et appelés sous les drapeaux.	Engagés militaires comme ouvriers, agricoles, domestiques, agriculteurs ou à autre titre.	Ayant reçu des habilllements à leur sortie.	Évaluation du montant des frais d'habillement.	Ayant reçu des secours de route.	Montant des sommes données pour secours de route.	Montant du pécule au moment de la libération.	Montant des livrets de Caisse d'épargne.	
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
9	49	>	>	58	>	>	>	>	52	>	6	>	36	4.552 00	>	>	40.160 80	>	
25	62	>	>	87	>	>	>	>	49	2	36	>	52	7.052 00	>	>	11.123 20	>	
17	3	5	>	22	1	1	1	>	24	1	>	>	20	3.554 00	>	>	6.852 70	>	
17	12	25	>	42	1	6	5	>	22	9	23	>	27	8.351 90	>	>	14.801 80	>	
16	29	7	1	53	>	>	>	>	53	>	>	>	53	12.944 70	>	>	13.737 32	>	
7	21	4	>	32	>	>	>	>	12	1	19	>	32	7.627 20	>	>	7.699 06	>	
25	15	>	>	40	>	>	>	>	35	>	1	4	40	6.743 20	>	>	19.560 00	>	
12	10	>	>	22	>	>	>	>	23	>	>	>	22	3.708 76	>	>	5.725 00	>	
35	5	>	>	40	>	>	>	>	38	2	>	>	40	4.850 00	>	>	19.748 50	>	
46	5	>	>	51	>	>	>	>	29	>	22	>	51	775 00	>	>	11.321 60	>	
209	211	41	1	447	2	7	6	>	336	15	107	4	373	60.158 76	>	>	150.729 98	>	
>	22	>	>	22	>	>	>	>	9	2	>	1	17	6.792 46	>	>	6.554 26	25.661 26	
>	5	>	>	5	>	>	>	>	4	1	>	>	3	682 55	>	>	945 98	4.240 00	
>	26	6	>	32	>	>	>	>	30	2	>	>	32	8.640 23	>	>	10.470 70	>	
>	5	1	>	6	>	>	>	>	1	5	>	>	6	>	>	>	4.324 50	>	
2	5	3	>	10	>	>	>	>	6	1	>	3	10	2.100 00	>	>	3.148 92	8.000 10	
17	5	26	>	48	>	>	>	>	44	1	>	3	17	3 850 00	>	>	15 421 76	27.505 94	
19	68	36	>	123	>	>	>	>	104	12	>	7	85	22.045 23	>	>	40.866 12	65 407 34	
228	279	77	1	570	2	7	6	>	440	27	107	11	458	82.203 99	>	>	191.596 10	65.405 34	
585				585					585				585						

ÉTABLISSEMENTS
TABLEAU N° X. — Etat de

CATÉGORIES	ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE				
	AYANT APPRIS			ayant acquis l'instruction primaire complète.	demeurés illettrés.
	à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.		
1	2	3	4	5	6
GARÇONS					
Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	7	16	23	.	4
Libérés par anticipation.....	>	20	23	2	2
TOTAUX.....	7	36	46	2	6
FILLES					
Libérées par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	2	3	1	>	>
Libérées par anticipation.....	>	2	4	>	>
TOTAUX.....	2	5	5	>	>
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	9	41	51	2	6
			109		

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
l'instruction des libérés pendant l'année 1936.

SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE A LEUR ENTRÉE			SACHANT LIRE, ÉCRIRE, ET CALCULER à leur entrée.		POSSEDANT A LEUR ENTRÉE l'instruction primaire ou une instruction supérieure		TOTAL		
AYANT APPRIS		ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant appris à calculer.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant acquis l'instruction primaire complète.	n'ayant pas fait de progrès.	ayant fait des progrès.	n'ayant pas fait de progrès.			
à écrire.	à écrire et à calculer.											7	8
6	21	8	15	19	13	5	45	16	15	3	216		
6	15	11	11	17	16	3	58	32	25	5	206		
12	36	19	26	36	29	8	103	48	40	8	462		
6	12	>	2	14	>	>	8	15	1	>	64		
1	8	>	>	9	1	>	24	>	10	>	59		
7	20	>	2	23	1	>	32	15	11	>	123		
19	56	19	28	59	30	8	135	63	51	8	585		
				121			97				198	59	

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
Accidents du travail :		
Maisons centrales.....	40	146-147
Maisons d'arrêt, de justice et de correction...	69	262-263
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	286
Etablissements d'éducation surveillée	307	335
Alliés :		
Maisons centrales.....	31	124-125
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.	62	232-233
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	284
Etablissements d'éducation surveillée.....	304	322-323
Bibliothèques :		
Voir : <i>Enseignement.</i>		
Chambres et dépôts de sûreté (Renseignements généraux).....		
	70	
Chômage :		
Voir : <i>Journées de détention (Répartition des)</i> — <i>Population (Répartition de la).</i>		
Commutations de peine :		
Voir : <i>Grâces.</i>		
Condamnations encourues pendant la détention :		
Voir : <i>Justice disciplinaire.</i>		
Contraventions aux règlements :		
Voir : <i>Justice disciplinaire.</i>		
Crimes et délits commis pendant la détention :		
Voir : <i>Justice disciplinaire.</i>		
Décès :		
Voir : <i>Etat sanitaire.</i>		
Départements :		
<i>Répartition de la population des maisons d'arrêt, par département et par prison.....</i>		166 à 197
Voir : <i>Travail.</i>		

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
Départs pour la Guyane	73	272
Durée de la captivité: Voir : <i>Etat sanitaire. — Situation légale.</i>		
Ecole: Voir : <i>Enseignement.</i>		
Effectif: Voir : <i>Mouvement de la population. — Population moyenne et maximum.</i>		
Enseignement : <i>Résultats de l'enseignement. — Mouvement de l'école. — Cours spéciaux. — Bibliothèques:</i>		
Maisons centrales.....	21	86-87
Maisons d'arrêt.....	65	236-237
Etablissements d'éducation surveillée.....	299	318-319
<i>Instruction des libérés :</i>		
Maisons centrales.....	45	160
Etablissements d'éducation surveillée.....	309	338-339
Entrées: Voir : <i>Mouvement de la population.</i>		
Entrées à l'école : Voir : <i>Enseignement.</i>		
Entrées à l'infirmerie: Voir : <i>Etat sanitaire.</i>		
Epileptiques: Voir : <i>Aliénés.</i>		
Etablissements d'éducation surveillée. (Renseignements généraux).....	292	
Etat disciplinaire: Voir : <i>Justice disciplinaire.</i>		
Etat sanitaire : <i>Entrées à l'infirmerie. — Journées d'infirmerie. Décès.</i>		
Maisons centrales.....	28	94
Maisons d'arrêt.....	61	230-231
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	274-275
Etablissements d'éducation surveillée.....	303	322-323

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
<i>Maladies ayant motivé l'admission à l'infirmerie:</i>		
Maisons centrales.....	29	95-101
Maisons d'arrêt.....	61	230-231
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	276 à 279
Etablissements d'éducation surveillée.....	303	322-323
<i>Maladies ayant occasionné la mort :</i>		
Maisons centrales.....	30	102 à 107
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	280 à 283
Etablissements d'éducation surveillée.....	303	322-323
<i>Classement des malades admis à l'infirmerie suivant la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé à l'entrée:</i>		
Maisons centrales.....	30	108 à 115
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	276 à 279
<i>Classement des malades décédés, d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé à l'entrée:</i>		
Maisons centrales.....	30	116 à 123
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	280 à 283
Evasions: Voir : <i>Justice disciplinaire.</i>		
Grâces :		
Maisons centrales.....	22	88-89
Maisons d'arrêt.....	57	166 à 197
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	274-275
Etablissements d'éducation surveillée.....	301	320-321
Graciés: Voir : <i>Libérés.</i>		
Industries exploitées: Voir : <i>Travail.</i>		
Infirmerie: Voir : <i>Etat sanitaire.</i>		
Instruction à l'entrée:		
Maisons centrales.....	20	85
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	74	273

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
Journées de détention (Nombre des) :		
Maisons centrales.....	7	80 à 83
Maisons d'arrêt.....	7	166 à 197
Chambres et dépôts de sûreté.....	7	264 à 269
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	7	272
Journées de détention (Répartition des) : <i>suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie et de punition :</i>		
Maisons centrales.....	46	161
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	289
Journées de travail : Voir : <i>Travail.</i>		
Journées d'infirmerie : Voir : <i>Etat sanitaire.</i>		
Journées de présence :		
Etablissements d'éducation surveillée.....	296	312 à 315
Justice disciplinaire :		
Maisons centrales.....	24	90 à 93
Maisons d'arrêt.....	63	234-235
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	75	274-275
Etablissements d'éducation surveillée.....	301	320-321
Libération conditionnelle : Voir : <i>Grâces.</i>		
Libérés ou graciés (Renseignements sur les) :		
Maisons centrales.....	43	158 à 160
Etablissements d'éducation surveillée.....	308	336 à 339
Maisons centrales (Renseignements généraux) : 11 à 13		
Maladies : Voir : <i>Etat sanitaire.</i>		
Mouvement de la population :		
Maisons centrales.....	15	80 à 83
Maisons d'arrêt.....	56	166 à 197
Chambres et dépôts de sûreté.....	71	264 à 269
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	73	272
Etablissements d'éducation surveillée.....	295	312 à 315
Mouvement de l'école : Voir : <i>Enseignement.</i>		

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
Mouvement de l'école : Voir : <i>Enseignement.</i>		
Mouvement de l'infirmerie : Voir : <i>Etat sanitaire.</i>		
Occupations : Voir : <i>Journées de détention (Répartition des). Population (Répartition de la).</i>		
Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail : Voir : <i>Travail.</i>		
Pécule :		
<i>Compte du pécule des condamnés :</i>		
Maisons centrales.....	41	148 à 154
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	287
<i>Dépenses volontaires sur le pécule. — Violes supplémentaires alloués gratuitement :</i>		
Maisons centrales.....	41	156-157
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	288
Voir : <i>Travail.</i>		
Population (Répartition de la) : <i>suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition :</i>		
Maisons centrales.....	47	162
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	77	289
Population moyenne (Maximum) :		
Maisons centrales.....	6	80 à 83
Maisons d'arrêt.....	6	198 à 229
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	6	272
Etablissements d'éducation surveillée.....	296	312 à 315
Voir : <i>Situation légale.</i>		
Prisons départementales (Renseign^{ts} généraux) : 49-50		
Etablissements affectés à l'emprisonnement individuel.....	51 à 53	
Nombre de cellules contenues dans les prisons cellulaires.....	54-55	
Répartition en catégories et en circonscriptions pénitentiaires.....	49	

Produit du travail :

Voir : *Travail.*

Punitions :

Voir : *Justice disciplinaire. — Journées de détention (Répartition des). — Population (Répartition de la).*

Récompenses :

Voir : *Grâces.*

Réductions de peine :

Voir : *Grâces.*

Régime cellulaire :

Voir : *Prisons départementales.*

Relégués :

Maisons centrales.....	19	80-81
Maisons d'arrêt.....	58	198 à 213
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	73 à 77	272 à 289

Répartition de la population :

Voir : *Aliénés. — Départements. — Durée de la captivité. — Enseignement. — Etat sanitaire. — Etrangers. — Journées de détention. Population. — Prisons cellulaires. — Situation légale.*

Répartition des produits du travail :

Voir : *Travail.*

Repos :

Voir : *Journées de détention (Répartition des). Population (Répartition de la).*

Situation légale :

Maisons d'arrêt.....	58	198 à 229
----------------------	-----------	-----------

Voir : *Mouvement de la population.*

Sociétés de Patronage recevant des pupilles des deux sexes pour lesquels l'Administration pénitentiaire payait un prix de journée.....

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
Produit du travail :		
Voir : <i>Travail.</i>		
Punitions :		
Voir : <i>Justice disciplinaire. — Journées de détention (Répartition des). — Population (Répartition de la).</i>		
Récompenses :		
Voir : <i>Grâces.</i>		
Réductions de peine :		
Voir : <i>Grâces.</i>		
Régime cellulaire :		
Voir : <i>Prisons départementales.</i>		
Relégués :		
Maisons centrales.....	19	80-81
Maisons d'arrêt.....	58	198 à 213
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	73 à 77	272 à 289
Répartition de la population :		
Voir : <i>Aliénés. — Départements. — Durée de la captivité. — Enseignement. — Etat sanitaire. — Etrangers. — Journées de détention. Population. — Prisons cellulaires. — Situation légale.</i>		
Répartition des produits du travail :		
Voir : <i>Travail.</i>		
Repos :		
Voir : <i>Journées de détention (Répartition des). Population (Répartition de la).</i>		
Situation légale :		
Maisons d'arrêt.....	58	198 à 229
Voir : <i>Mouvement de la population.</i>		
Sociétés de Patronage recevant des pupilles des deux sexes pour lesquels l'Administration pénitentiaire payait un prix de journée.....		

Sorties :

Voir : *Mouvements de la population.*

Suicides :

Voir : *Aliénés.*

Transfèrements :

Renseignements généraux.....	9
Sièges des 33 centres automobiles.....	9
Renseignements, statistiques.....	10

Transportés :

Dépôt de Saint-Martin-de-Ré	73	272
-----------------------------------	-----------	-----

Travail :

I. — *Industries exploitées. — Nombre de travailleurs. — Journées de travail. — Produit par journée de travail :*

Maisons centrales.....	32-38	126 à 144
Maisons d'arrêt.....	67-68	238 à 261
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	285
Etablissements d'éducation surveillée.....	305	324 à 334

II. — *Produit du travail :*

Maisons centrales (par industries et par établissement).....	34-37	137 à 144
Maisons d'arrêt (par industries et par département).....	67-68	238 à 255
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	285

III. — *Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail :*

Maisons centrales.....	19	84
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	74	273

IV. — *Répartition du produit du travail :*

Maisons centrales.....	39	145
Maisons d'arrêt.....	68	256 à 261
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	287

Voir : *Départements. — Pécule.*

Vivres supplémentaires alloués gratuitement :

Voir : *Pécule.*

	RAPPORT	TABLEAUX
	Pages.	Pages.
Sorties :		
Voir : <i>Mouvements de la population.</i>		
Suicides :		
Voir : <i>Aliénés.</i>		
Transfèrements :		
Renseignements généraux.....	9	
Sièges des 33 centres automobiles.....	9	
Renseignements, statistiques.....	10	
Transportés :		
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré	73	272
Travail :		
I. — <i>Industries exploitées. — Nombre de travailleurs. — Journées de travail. — Produit par journée de travail :</i>		
Maisons centrales.....	32-38	126 à 144
Maisons d'arrêt.....	67-68	238 à 261
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	285
Etablissements d'éducation surveillée.....	305	324 à 334
II. — <i>Produit du travail :</i>		
Maisons centrales (par industries et par établissement).....	34-37	137 à 144
Maisons d'arrêt (par industries et par département).....	67-68	238 à 255
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	285
III. — <i>Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail :</i>		
Maisons centrales.....	19	84
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	74	273
IV. — <i>Répartition du produit du travail :</i>		
Maisons centrales.....	39	145
Maisons d'arrêt.....	68	256 à 261
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	76	287
Voir : <i>Départements. — Pécule.</i>		
Vivres supplémentaires alloués gratuitement :		
Voir : <i>Pécule.</i>		